



nos références

PO.0/PRO.3143

Le Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement présente ses compliments aux missions diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux organisations internationales établies en Belgique et a l'honneur de porter à leur connaissance les dispositions prises par la Direction du Protocole en terme de communication dans le cadre de la gestion du COVID-19.

Des informations utiles à l'attention de la communauté diplomatique sont désormais accessibles sur le site du Protocole du SPF Affaires Etrangères :
<https://diplomatie.belgium.be/fr/services/Protocol>.

Une ligne directe est mise à disposition au numéro 02/501.82.82.

Pour des informations de nature strictement sanitaire, le site de référence reste celui du SPF Santé Publique: www.info-coronavirus.be. Toute question spécifique peut être posée au SPF, soit via le site info@health.fgov.be ou par numéro de téléphone 080014689.

La Direction du Protocole du SPF Affaires étrangères rappelle que sans préjudice de leurs privilèges et immunités, toutes les personnes qui bénéficient de ces privilèges et immunités ont le devoir de respecter les lois et règlements de l'Etat accréditaire en particulier les mesures que les autorités seraient amenées à prendre dans le cadre du Covid-19.

Le Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement saisit l'occasion de renouveler aux missions diplomatiques et consulaires, ainsi qu'aux organisations internationales établies en Belgique, l'assurance de sa très haute considération.

Fait à Bruxelles le 10 mars 2020



Aux missions diplomatiques et consulaires
et aux organisations internationales établies en Belgique